



Les protocoles et contraintes phytosanitaires pour les exportations de pommes : comparaison de trois grands pays exportateurs, la France, l'Italie et le Chili

Jean Marie Codron, Pasquale Lubello, Iciar Pavez

► To cite this version:

Jean Marie Codron, Pasquale Lubello, Iciar Pavez. Les protocoles et contraintes phytosanitaires pour les exportations de pommes : comparaison de trois grands pays exportateurs, la France, l'Italie et le Chili. Disponible en version française et en version anglaise. 2018. hal-02787327

HAL Id: hal-02787327

<https://hal.inrae.fr/hal-02787327>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les protocoles et contraintes phytosanitaires pour les exportations de pommes : comparaison de trois grands pays exportateurs, la France, l'Italie et le Chili

Jean-Marie Codron



Pasquale Lubello



Iciar Pavez

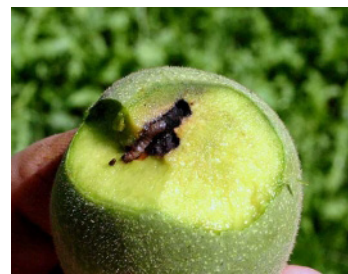


La gestion des contraintes phytosanitaires (absence de ravageurs) est devenue un enjeu majeur pour la compétitivité des exportations de fruits et légumes dans le monde. Pour la France et l'Italie qui étaient jusqu'ici principalement tournées vers des pays à contraintes sanitaires, les nouvelles parts de marché sont désormais à gagner dans les pays à contraintes phytosanitaires, c'est-à-dire principalement l'Asie et les Amériques; et c'est sur le terrain institutionnel que doivent être livrées les premières batailles. Les premières ouvertures de marché de la France et de l'Italie et les négociations en cours montrent l'importance de l'efficacité des dispositifs institutionnels pour poursuivre l'expansion des marchés. Nous avons cherché à analyser les conditions de cette efficacité en décrivant et en comparant les contraintes phytosanitaires et les solutions pour les gérer et en analysant les processus de préparation et de négociation des protocoles phytosanitaires ainsi que les acteurs publics et privés impliqués dans ces processus. Nous nous sommes de plus inspirés de la longue expérience du Chili acquise sur les marchés à contraintes phytosanitaires, à commencer par celui des Etats Unis.

■ QUELLES ÉTAIENT LES MOTIVATIONS À L'ORIGINE DU LANCEMENT DE VOTRE RECHERCHE ?

La première interrogation vient de l'observation des positionnements de marché de la France, de l'Italie et du Chili sur les marchés à contraintes phytosanitaires. Alors que ces trois pays exportent globalement des volumes de pommes à peu près identiques, un contraste énorme sépare la France et l'Italie du Chili. Et ce contraste entre les trois pays se retrouve également au niveau des dates d'ouverture de ces marchés. La France et l'Italie, à une ou deux exception près, ne sont présents sur les marchés à contraintes phytosanitaires que depuis les années 2012/2013. La France était le 1er exportateur mondial jusqu'en 2004 ! Très présente aux USA dans les 80's avant que le protocole actuel ne se mette en place. Le Chili en revanche, exporte vers les Etats Unis, un marché réputé pour la sévérité de ses contraintes phytosanitaires, depuis au moins une cinquantaine d'années.

La deuxième interrogation vient des commentaires des personnes rencontrées dans les entreprises, les associations professionnelles et les services publics de la protection des végétaux : pour beaucoup d'entre eux, les dispositifs institutionnels pour la préparation et la négociation des protocoles gagneraient en efficacité s'il y avait une meilleure circulation de l'information, une coopération plus étroite



Le carpocapse du pommier



Ceratite (mouche méditerranéenne)

entre les services du ministère et les familles professionnelles et davantage de moyens humains au niveau des ONPV. Ces deux interrogations ont été au centre de notre travail dans le projet Sustain'Apple. Elles avaient donc pour objectif d'éclairer les contrastes observés entre les trois pays et les problèmes supposés d'efficacité institutionnelle.

■ COMMENT AVEZ-VOUS ABORDÉ VOTRE SUJET ?

Pour répondre à ces deux questions, nous nous sommes appuyés sur les statistiques d'exportation et sur les bases de données qui documentent les contraintes phytosanitaires : <http://www.sag.gob.cl/ambitos-de-accion/productos-vegetales-diferentes-paises/> (SAG/Chili) et <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/Login/Login.aspx?ReturnUrl=%2fExpadon%2f> (FAM/France) et nous avons interviewé les acteurs publics et privés concernés par la préparation et la négociation des protocoles dans les trois pays exportateurs. Dans la plupart des cas, nous avons effectué deux ou trois passages, ce qui a permis de compléter et de valider les premiers résultats. Les entretiens, semi-directifs, visaient à identifier les pays importateurs, et pour les principaux d'entre eux, les organismes ravageurs de quarantaine et les contraintes phytosanitaires imposées à ou négociées avec le pays exportateur (type et contenu de ces contraintes et mode de contrôle). Ces entretiens visaient également à décrire et analyser les dispositifs institutionnels pour la préparation et la négociation des protocoles. Nous avons distingué notamment dans notre analyse, les autorités publiques (ONPV), les relais des ONPV dans les pays importateurs, les responsables de filières pommes (et notamment les associations d'exportateurs), les dispositifs d'interface entre les autorités publiques et les partenaires privés. Nous avons enfin décrit les processus d'arbitrage/sélection des dossiers et de préparation/négociation des protocoles. Un des objectifs de l'analyse était bien entendu de pouvoir procéder dans la mesure du possible, à des comparaisons entre les trois pays exportateurs.

■ QUELLES SONT VOS CONCLUSIONS PRINCIPALES ?

Les contraintes biologiques expliquent relativement peu le contraste de positionnement de marché. Les principaux organismes ravageurs qualifiés de quarantaine qui préoccupent nos trois pays exportateurs de pommes sont quasiment les mêmes : carpocapse, cochenille farineuse, pou de San José. A deux exceptions près toutefois : la mouche méditerranéenne qui n'est plus présente au Chili (exception faite de quelques réintroductions très ponctuelles par des voyageurs) et l'acarien *Brevipalpus chilensis* qui lui est spécifique du Chili mais absent en France et en Italie.

Pour expliquer le contraste, il faut notamment mobiliser des arguments de proximité relationnelle (Chili et Etats Unis, France et Vietnam...), d'accumulation et d'ancienneté d'expérience (50 ans pour le Chili contre 5 ou 6 pour les deux autres) et de structures de marché (petite taille des marchés nationaux, degré de saturation des marchés de proximité, importance économique de se tourner vers des marchés à contraintes phytosanitaires, poids de la filière pomme dans les exportations de fruits et priorisation des dossiers pour la négociation).

L'analyse des dispositifs institutionnels souligne un certain nombre de différences qui peuvent en partie expliquer le contraste entre les trois pays. Du côté des acteurs publics, on pointera le niveau des compétences qui est notamment fonction des expériences déjà effectuées et des possibilités d'apprentissage avec des pays plus expérimentés (avantage pour le Chili du fait de sa relation historique avec les USA), du partage des moyens entre les filières animales et végétales et de l'allocation des moyens par les pays exportateurs dans les pays importateurs (existence d'agents dédiés SPS, investissements dans des fermes vitrines...). Du côté des acteurs privés, on retrouve l'influence que peut exercer la filière pomme dans les discussions de préparation et de négociation du fait de l'orientation produit des producteurs et exportateurs (spécialisés pomme comme en France ou en Italie ou multi-produits comme au Chili).

A l'interface des acteurs publics et privés, il faut mettre en avant l'importance d'une bonne circulation de l'information et d'une bonne coopération entre les deux catégories d'acteurs tout au long du processus de préparation, de sélection et de négociation des dossiers. Enfin, reste posée la question de l'implication des autorités publiques dans la Convention Internationale de la Protection des Plantes qui peut permettre de promouvoir certaines normes décisives pour l'amélioration de la gestion du risque phytosanitaire (exemple de la norme de traitement au froid qui a fait l'objet d'une recherche spécifique dans le projet Sustain'Apple, voir fiche relative à cette norme dans le recueil de fiches).

■ COMMENT VOYEZ-VOUS LES RETOMBÉES POUR LA FILIÈRE ? ET POUR LES POUVOIRS PUBLICS ?

L'expérience et la réussite du Chili sur les marchés lointains (Asie, Amérique) aujourd'hui convoités par la France et l'Italie sont riches d'enseignements pour la gestion des contraintes SPS que ce soit au niveau des entreprises (comme nous l'avons montré dans un autre volet de cette recherche) ou au niveau institutionnel. Les voies d'amélioration doivent toutefois tenir compte des spécificités nationales comme le montre l'analyse comparée des dispositifs institutionnels

Pilote de l'étude & participant

Jean-Marie Codron, Inra, jean-marie.codron@supagro.fr, Pasquale Lubello, Montpellier SupAgro, pasquale.lubello@supagro.fr et Iciar Pavez (post-doc) iciarpavez@hotmail.com

Pour en savoir plus

Codron, J.M, Lubello, P., (à venir) Les protocoles et contraintes phytosanitaires pour les exportations de pommes : comparaison de trois grands pays exportateurs, la France, l'Italie et le Chili. Rapport de Synthèse WP4.3 Projet Sustain'Apple, UMR MOISA 40p